



**SAINT MARTIN
DE FRANCE**

SECTION EUROPEENNE DU LYCEE
PRESENTATION ET MODALITES D'INSCRIPTION
RECRUTEMENT RENTREE 2021

1) LA SECTION EUROPEENNE

Les objectifs sont doubles : linguistique et culturel :

- Préparer et présenter la mention européenne au baccalauréat
- Perfectionner un niveau d'anglais déjà très satisfaisant tant à l'écrit qu'à l'oral
- Acquérir une meilleure connaissance de l'Union Européenne et développer une approche scientifique de l'anglais en lien avec la Discipline Non Linguistique (DNL) : Histoire Géographie

La capacité de la section est de 25 places maximum avec :

- Une heure hebdomadaire de D.N.L.
- Une heure d'anglais supplémentaire
- Projet de classe : la Caroline du Nord : préparation d'une exposition en lien avec l'échange

La section européenne ne peut pas être arrêtée ou intégrée en cours d'année.

DES ACTIVITES SPECIFIQUES :

- Un séjour en SECONDE AUX USA
- Un séjour en PREMIERE : Chine, Mexique : *à confirmer pour les destinations*

Ce sont des échanges avec des écoles partenaires. Nous recevons en retour les familles.

2) CONDITIONS D'ADMISSION

a. En classe de Seconde :

Tous les candidats internes ou externes à SAINT MARTIN doivent rédiger une lettre de motivation en anglais expliquant leur choix d'intégrer la section EURO au LYCEE en lien avec leur projet professionnel.

Les critères retenus, au nombre de 4, sont d'égale importance pour le choix des candidatures :

- **Attitude générale (comportement, interaction, représentation extérieure, etc.)**
- **Compétences en anglais**
- **Motivation**
- **Participation à l'oral en anglais**

Tous les candidats seront convoqués à passer un oral (en visioconférence ou en présentiel selon l'évolution des conditions sanitaires). Cette épreuve permet de juger le niveau linguistique de l'élève et sa motivation à travailler la DNL enseignée.

Les critères de l'oral sont les suivants :

- **Bonne compréhension** écrite et orale de l'anglais
- Intérêt pour le domaine pour une orientation possible en spécialité : **l'intérêt porté par ces élèves à la civilisation anglo-saxonne et en particulier à celle des Etats-Unis**
- Volonté réelle de s'investir dans la section et d'étudier l'Histoire Géographie et non d'intégrer une classe élitiste.

b. En classe de Première et de Terminale :

Le maintien en section européenne n'est pas systématique de la Seconde à la Première, ni de la Première à la Terminale : il est discuté lors du conseil de classe et la décision finale est collégiale.

Les critères sont :

- **Une moyenne annuelle en anglais : au minimum 14/20**
- **Une moyenne annuelle en DNL : 12/20**
- **Une implication de l'élève à travers son attitude dans la vie de St Martin et sa participation active à l'oral**

Un élève qui a tous les critères de notation mais dont l'implication est jugée insuffisante pourra se voir exclure le maintien dans la section.

3) LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Afin de procéder à la sélection des candidats, nous avons établi les modalités suivantes :

- **Une lettre de motivation en anglais rédigée par le candidat exprimant la pertinence de suivre la mention européenne et son intégration dans son projet professionnel**
- **L'étude des bulletins sur 2 trimestres**
- **Un oral de 10 minutes face à deux enseignants : anglais et histoire géographie pour évaluer la capacité langagière du candidat et sa motivation. Il n'y aura pas de préparation en amont pour cet oral. Toute absence à l'oral entraînera une non prise en compte de la candidature.**
- **Tout document pouvant attester les critères mentionnés plus haut**

*Toutes les pièces devront être déposées au plus tard **le vendredi 30 mai 2021 à Mme LECLERCO.***

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU POSTERIEUR A LA DATE DU 30 MAI NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.